

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

CPJEPS CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Qu'est-ce que c'est?

Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un diplôme d'Etat enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 3 de la nomenclature des niveaux de certification établie en application de l'article L. 6113-1 du code du travail. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est délivré au titre d'une mention disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

Le CPJEPS, diplôme de niveau V, est mis en place par le ministère de la jeunesse et des sports..

Condition d'accès

Être âgé de 16 ans minimum

La maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée

Satisfaire aux épreuves de sélection

Fonctions exercées

Le titulaire du CPJEPS mention animateur d'activités de la vie quotidienne exerce dans différentes structures du secteur public ou privé : entreprises du secteur de l'animation, secteur du lien social et familial ou collectivités territoriales (où il peut se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation de 2e classe).

Il peut occuper des postes d'animateur enfance- jeunesse, animateur en accueil de loisirs, animateur en séjours de vacances, animateur socioculturelle ou animateur périscolaire.

En lien avec le projet de la structure qui l'emploie et au sein d'une équipe, il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, et des activités éducatives - activités physiques, scientifiques et techniques ou d'expression - pour des groupes dans ces différents lieux d'accueil.

Il concourt aux démarches développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances, tout en assurant la sécurité des différents publics qu'il accueille.

Exerçant sous la responsabilité d'un référent, titulaire d'un diplôme de niveau bac du champ de l'animation, il sait évaluer et rendre compte de ses actions.
Le CPJEPS remplace le brevet d'aptitude professionnel d'assistant-animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)

Formation

En formation initiale, la durée minimale du diplôme est de 700h , dont 400 en centre de formation.

La formation CPJEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne se décompose en 4 UC ou Unités capitalisables

1 UC transversale commune à toutes les mentions du CPJEPS :

- UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

3 UC liées à la mention ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

- UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupe
- UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC4 : Animer des activités

Le **CPJEPS AAVQ** est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) via l'obtention des 4 unités capitalisables.

La certification est soumise à un examen final, avec un entretien avec un jury.

Sources :

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/CPJEPS/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038175967&dateTexte=>